



Conseil d'administration du 28 juin 2022

Délibération n° 22/25

Versement d'une subvention à l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

#### VU

- La convention de partenariat du 25 octobre 2019 entre le CRR 93 et l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire.

Le président,

#### EXPOSE

Datant du 25 octobre 2019 et valable un an, une convention de partenariat a été signée entre le CRR 93 et l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) et prévoyait le versement par le CRR 93 à l'APEC d'une subvention annuelle visant à permettre l'acquisition de matériel et de fournitures pour la création de décors et de costumes, l'organisation des sorties, des formations, ainsi que pour permettre de constituer des ressources documentaires.

La convention prévoyait en outre la mise à disposition de l'APEC à titre gracieux par le CRR 93 d'une salle dédiée à ses activités au sien du site d'Aubervilliers.

Il appartient aujourd'hui au conseil d'administration d'approuver le versement d'une subvention de 3 000€ à l'APEC au titre de l'année 2022 et d'autoriser le président à signer la convention afférente selon les mêmes termes que la convention de 2019.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**Article 1 :** D'autoriser le président à signer la convention annuelle avec l'APEC ;

**Article 2 :** D'autoriser le versement d'une subvention de 3 000€ à l'APEC au titre de l'année 2022 ;

**Article 3 :** L'imputation de la dépense sur le budget de l'exercice en cours au compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Membres	8
Votants	3
Suffrages exprimés	3
Votes pour	3
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée  
 Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 28 juin 2022

Didier Broch  
Président du conseil d'administration

